

Pour votre information :

Les prélèvements pour les abonnements se décomposent de la façon suivante :

Carte scolaire subventionnée :

- **Carte scolaire** : le prélèvement s'effectue en 5 fois sans frais, les échéances se décomposent ainsi : 26€ à la première échéance puis 4 échéances de 15 €.

Abonnement commercial :

- **Moins de 26 ans** : le prélèvement s'effectue en 9 fois sans frais le montant de l'abonnement 12 mois est divisé en 9 échéances identiques.
- **Plus de 26 ans** : le prélèvement s'effectue en 10 fois sans frais le montant de l'abonnement 12 mois est divisé en 10 échéances identiques.
- **Abon'école** (partiellement subventionné par le département) : le prélèvement s'effectue en 10 fois sans frais le montant de l'abonnement est divisé en 10 échéances identiques.

Quel que soit l'abonnement souscrit, échéancier vous sera adressé avant le 1^{er} prélèvement.

Le service commercial reste à votre disposition pour toute question au 09 70 83 00 14 ou à l'adresse suivante : contact@busverts.fr